



## Comité Directeur des 9 et 10 février 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan (le 10), Georges Format (le 9), Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot (le 10), Claude Bouligaud, Pierre-Michel Ferry, François Garcia, Michel Grout, Laurent Jançon (le 9), Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux

Excusés : Francis Arnault, Jean Laterrot

Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Philippe Bana (le 9), Jean Brihault (le 10), Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel

### **Vendredi 9 février**

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB.

1 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 novembre 2006 est adopté.

#### 2 – Bilan du championnat du Monde masculin

André Amiel, Philippe Bana et Jean Férygnac font le bilan du championnat du Monde masculin qui s'est déroulé en Allemagne du 20 janvier au 4 février.

S'il fut un grand succès populaire, l'organisation ne fut pas exempte de tout reproche, en particulier en ce qui concerne les déplacements des équipes, quelquefois à la limite de l'acceptable, mais aussi par des manquements au respect du cahier des charges par l'organisateur (pas de salles d'échauffement, pas de fourniture des cassettes des matches, hébergement des arbitres dans les mêmes hôtels que les équipes, carences dans la billetterie pour les nations invitées, ...).

Sur le plan sportif, la déception est grande car le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes, même si l'objectif minimum a été atteint avec la quatrième place : l'organisation en France, en 2008, d'un tournoi de qualification olympique. Les conditions du déroulement de la demi-finale France-Allemagne ont amené André Amiel à réagir directement auprès du Président de la fédération internationale.

Pour éviter de telles situations, le renfort de la présence française au sein des instances internationales est indispensable.

Deux éléments de satisfaction sont tout de même à signaler : la diffusion de la demi-finale par France Télévision, aboutissement de longues négociations, a été un franc succès (près de sept millions de téléspectateurs), et la performance en finale des arbitres français Gilles Bord et Olivier Buy, meilleurs arbitres de la compétition, a été excellente.

#### 3 – Préparation de l'assemblée générale 2007

##### 3.1 – Règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage

Laurent Jançon présente le nouveau règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, conséquence de la mise en place de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et du nouveau décret fixant le règlement disciplinaire dopage type que les fédérations sportives agréées doivent adopter.

La finalisation de ce règlement est l'aboutissement d'un travail mené par Laurent Jançon, Jacques Bettenfeld et Cécile Mantel.

Les modifications les plus importantes par rapport à l'ancien règlement concernent :

- 1) la composition des organes de première instance et d'appel ;
- 2) la publication systématique des sanctions définitives dans Handinfos et sur le site Internet fédéral, de façon nominative pour les majeurs, anonyme pour les mineurs ;
- 3) la déclaration systématique des sanctions aux instances internationales (EHF et IHF) ;
- 4) la possibilité de suspension conservatoire sur proposition de la personne chargée de l'instruction ;
- 5) la suppression de l'effet suspensif de l'appel ;
- 6) la gamme des sanctions, redéfinie et aggravée (de deux à six ans) ;
- 7) la suppression de l'information systématique des clubs (et des Ligues et Comités) concernant les procédures disciplinaires ouvertes contre un licencié (ce point doit toutefois être confirmé, une réponse du ministère des sports étant attendue) ;
- 8) la possibilité pour l'AFLD de procéder, partout et à tout moment, à des contrôles des joueurs internationaux et des joueurs professionnels, dont elle détiendra la liste ;
- 9) la mise en œuvre de dispositions transitoires concernant les Autorisations à Usage Thérapeutique (AUT) standards et allégées.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ce nouveau texte.

Les médecins des clubs de la LNH ont été informés de ces nouvelles dispositions à l'occasion de leur regroupement lors du challenge Maranne. La compétence fédérale en matière de dopage leur a également été rappelée.

### 3.2 – Toilettage de l'annuaire fédéral

Georges Format évoque le travail du groupe thématique « Lisibilité, cohérence et simplification des règlements généraux » (une quinzaine de personnes) portant sur l'identification des anomalies, des incohérences, voire des contradictions des textes et qui sont de nature à en altérer la compréhension. Ce travail va trouver son aboutissement lors d'une réunion qui doit se tenir le 15 février pour déboucher sur des propositions à présenter au Conseil d'Administration.

### 3.3 – Statuts et réglementation

#### 1) Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Georges Format présente une nouvelle rédaction des articles 8, 9 et 155 des règlements généraux prenant en compte l'expérience accumulée par l'observatoire spécifique mis en place pour cette saison 2006 – 2007.

L'enjeu de ces évolutions est que, par une offre lisible et cohérente, les Ligues et Comités, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, mettent en place la CMCD à leur niveau dès la nouvelle saison.

Le débat qui suit la présentation de Georges Format fait ressortir plusieurs pistes qui devraient encore être explorées avant de boucler le projet qui sera présenté au Conseil d'Administration : remonter le socle par domaine, séparer totalement les domaines, donner la possibilité aux Ligues et Comités d'avoir des impositions supérieures à celles de Fédération, revoir les tableaux de ressources, ...

Une remarque particulière de la CCA concerne l'application du dispositif en matière l'arbitrage :

« La période à laquelle les obligations (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe la première semaine du mois d'avril. Au 31 mars, les arbitres proposés devront posséder le grade demandé et avoir effectué au moins sept arbitrages officiels.

Toutefois, lors de la vérification d'avril 2008, les clubs qui ne possèderaient pas d'arbitre régional pourraient remplacer l'arbitre régional du socle par deux arbitres départementaux en formation d'arbitre régional ayant effectué chacun sept arbitrages. Cette dérogation n'est pas admise pour D1 et D2 et ne sera acceptée qu'en 2008 ».

2) Georges Format présente des nouvelles rédactions des articles 104 (forfaits) et 109 (pénalités) des règlements généraux qui précisent les définitions de ces notions et leurs conditions d'applications.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

3) Georges Format présente une nouvelle rédaction de l'article 26 des règlements généraux (conventions entre clubs).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions, dont la rédaction de certaines dispositions reste à finaliser lors de la réunion qui doit se tenir le 15 février.

### 3.4 – Propositions de la Commission Centrale d'Arbitrage

3.4.1 - François Garcia présente les quatre propositions de modifications des dispositions concernant l'arbitrage qui concernent d'une part les arbitres des groupes 1 et 2, les délégués du groupe élite, les conseillers d'arbitre du groupe élite (qui doivent être titulaires d'une licence d'indépendant), et, d'autre part, les conditions de renouvellement des cartes d'arbitres (qui comprennent désormais une aptitude physique).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

3.4.2 – Le Comité Directeur prend connaissance d'une demande, émanant d'un Comité départemental, de précision de la définition de la tenue des pratiquants (règle 4.7 : « *Tous les joueurs de champ d'une équipe doivent porter une tenue uniforme. La tenue d'une équipe doit se distinguer clairement en termes de couleurs et de motifs de la tenue de l'équipe adverse* »).

### 3.5 – Commission Nationale de Contrôle et de Gestion

Pierre-Michel Ferry présente la nouvelle rédaction des articles 28 et 29 des règlements généraux, qui concernent la redéfinition des statuts des joueurs, en relation avec la Convention Collective Nationale du Sport, des statuts des clubs (tout club n'ayant pas fait une demande de statut performance ou promotionnel sera automatiquement classé dans le statut amateur, sans avoir à constituer de dossier), et des compétences de la commission vis-à-vis des clubs du secteur élite et du régime général (organes de première instance et d'appel).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions, dont la rédaction de certaines dispositions reste à finaliser.

### 3.6 – Commission Nationale d'examen des Réclamations et Litiges

Michel Persiaux présente une proposition de modification du règlement d'examen des réclamations et litiges qui complète et précise l'article 6 (cette proposition sera prise en compte avec celles du service juridique) et une proposition de précision à l'article 101-1 des règlements généraux.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

### 3.7 – Commission Nationale de Discipline

Le Comité Directeur prend connaissance des propositions de modification du règlement disciplinaire fédéral :

1) Ouverture de procédures disciplinaires suite au visionnage de cassettes parvenue à la Fédération (article 7.1.2) : le Comité Directeur demande que cette proposition, difficilement recevable en l'état, soit précisée.

2) Exécution dans la continuité d'une sanction supérieure à celle exécutée en provision (mesure conservatoire), c'est-à-dire suppression de l'effet suspensif de l'appel : le Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition.

3) Comparution d'un mineur accompagné de son responsable légal ou d'une personne habilitée par l'autorité parentale : le Comité Directeur demande que cette proposition soit précisée.

4) Mode de détermination de la période de suspension (ne pas tenir compte, dans la période de suspension à cheval sur deux saisons, de la période où une personne s'autocensurerait en ne renouvelant pas immédiatement sa licence) : le Comité Directeur est favorable à cette proposition puisqu'une sanction ne peut s'exécuter que dans un temps où la personne intéressée est licenciée.

5) Extension de la compétence de la commission à l'encontre des supporteurs et du public (article 17) : cette proposition n'est pas recevable, seuls les clubs affiliés et les licenciés sont soumis au règlement disciplinaire fédéral.

6) Introduction du « comportement outrancier du public ou des supporteurs » et des « propos racistes ou discriminatoires » dans les tableaux de l'article 20 : le Comité Directeur souhaite que la réflexion sur ce sujet soit tenue par le Conseil d'Administration.

7) Intégration de l'interprétation 6.g du code d'arbitrage aux articles 20.4 et 20.5 : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

8) Suppression de la distinction entre disqualification immédiate et expulsion aux articles 20.3 et 20.4 : le Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition. Les commissions de discipline ont toute latitude pour requalifier les fautes en référence à l'article 18.

9) Instauration de pénalités sportives (points en moins) : le Comité Directeur souhaite que la réflexion sur ce sujet soit tenue par le Conseil d'Administration.

La séance est levée à 20h45

## **Samedi 10 février**

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFJB

### 3 – Préparation de l'assemblée générale 2007 (suite)

#### 3.8 – Jury d'appel

Claude Bouligaud présente les propositions de modification de divers règlements :

1) Article 8.5 du règlement d'examen des réclamations et litiges : préciser qu'en cas d'appel, la commission ayant jugé en première instance doit adresser au Jury d'appel le dossier complet avec pages numérotées et bordereau récapitulatif : Le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

2) Article 9.1.d du règlement disciplinaire : en même temps que l'énoncé des griefs, ajouter l'article qui le ou les réprime ainsi que les sanctions encourues. Après en avoir débattu, le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette proposition.

3) Préciser formellement comment peuvent cohabiter les articles 2.2 du règlement disciplinaire et 19.1 du règlement intérieur de telle manière qu'il ne puisse pas y avoir de vice de forme au niveau de la composition de la commission de discipline lorsqu'elle délibère : Le Comité Directeur est favorable à cette proposition, qui se traduira par une précision à l'article 19.1 du règlement intérieur.

4) Instauration d'une pénalité financière systématique en cas d'annulation de réclamation ou d'appel : le Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition. Il demande la mise en œuvre de l'appel fédéral systématique en matière disciplinaire.

5) Instauration, en plus de la sanction disciplinaire, d'une sanction sportive (un point au classement) en cas de disqualification immédiate en application des règles 8.5 et 8.6 du code d'arbitrage : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition, en la limitant pour le moment au niveau national (hors LNH), sur décision de la commission nationale de discipline et application par la COC.

6) Suppression des dépens dans tous les domaines (disciplinaire, dopage, d'examen des réclamations et litiges) et à tous les niveaux : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

7) Protection des jeunes arbitres par la prise en compte d'un rapport du tuteur-conseiller, même en l'absence de rapport du jeune arbitre : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition, mais souhaite que les jeunes arbitres, dans le cadre de leur formation, soient incités à faire eux-mêmes un rapport.

#### 3.9 - Développement

Jean-Charles Bouillot présente une proposition de la commission visant à aligner les tarifs de la licence Handensemble sur ceux de la pratique traditionnelle dans le respect des catégories d'âge. Le Comité Directeur donne un avis de principe favorable à cette proposition (catégories jeunes), qui devra être prise en compte dans les tarifs 2007 – 2008.

#### 3.10 – Statuts et règlement intérieur

Claude Perruchet présente les modifications des statuts et du règlement intérieur proposées par le service juridique fédéral. En ce qui concerne les statuts, ces modifications sont consécutives à la publication du code du sport, et précisent les conditions de publications des décisions réglementaires des organes fédéraux. En ce qui concerne le règlement intérieur, ces modifications sont également consécutives à la publication du code du sport, elles précisent les nouvelles compétences respectives de la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion et du Jury d'appel (voir point 3.5 ci-dessus), et les conditions de publications des décisions réglementaires des organes fédéraux.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces modifications.

### 3.11 - Organisation des compétitions

Jean-Claude présente les propositions de la COC fédérale :

- 1) Aménagement des championnats de France moins de 18 ans masculin et féminin (1/8 de finale en match sec et arbitrage sur désignation CCA) : le Comité Directeur donne un avis favorable au passage en match sec pour les 1/8 de finale, mais, après en avoir débattu souhaite le maintien des conditions actuelles de désignation des arbitres.
- 2) Aménagement du championnat de France moins de 18 ans féminin (passage de 96 à 80 clubs) : après en avoir débattu, le Comité Directeur s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.
- 3) Aménagement de la péréquation pour les clubs continentaux qui se déplacent en Corse : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.
- 4) Nouvelle grille de remboursement des frais de déplacement par le club recevant en coupe de France: le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.
- 5) Participation des Ligues ultramarines aux phases finales des championnats de France : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition qui a déjà reçu l'aval des Ligues ultramarines lors de la réunion annuelle du 13 janvier 2007.
- 6) Modifications des phases finales des championnats métropolitains en fonction des modifications proposées au point précédent : le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.
- 7) Modification des championnats nationaux féminins, en relation avec un vœu de la Ligue de Champagne (quatre poules de 12 en N2 féminine) : le Comité Directeur, plutôt défavorable à cette proposition, s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.
- 8) Modification de l'article 26.2 des règlements généraux (suppression de la restriction concernant les compétitions nationales, pour les clubs féminins uniquement, dans les conventions entre clubs) : Le Comité Directeur donne un avis défavorable à cette proposition.
- 9) Modification de l'article 82 des règlements généraux (précision concernant la police du terrain) : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition. L'ensemble de cet article est en cours de réécriture dans le cadre d'un vœu de la Ligue PIFO.
- 10) Modification de l'article 90 des règlements généraux (modification de date, d'horaire, de lieu de rencontre) : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.
- 11) Modification des articles 103 des règlements généraux et 8.6 du règlement général des compétitions nationales (conditions d'envoi de la feuille de match) : Le Comité Directeur donne un avis défavorable à cette proposition.
- 12) Modification de l'article 147 des règlements généraux (recouvrement des sommes dues entre clubs) : Le Comité Directeur émet un avis de principe favorable à cette proposition, mais en reporte la décision à l'assemblée générale 2008 car sa rédaction demande une analyse plus précise des situations.
- 13) Modification de l'article 2.1 du règlement général des compétitions nationales (fourniture obligatoire d'une adresse électronique lors de l'engagement) : le Comité Directeur considère que cette proposition ne peut être qu'une recommandation (la quasi-totalité des clubs de championnat de France ayant déjà une adresse électronique).
- 14) Modification de l'article 8.2.1 du règlement général des compétitions nationales (date limite d'envoi des conclusions de match avancée au 6 août pour les deux premières journées et au 1<sup>er</sup> septembre pour les deux suivantes :
- 15) Modification de l'article 8.5 du règlement général des compétitions nationales (prise en compte de l'itinéraire le plus rapide pour les déplacements) : le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette proposition et maintien la prise en compte du trajet le plus court.
- 16) Conséquences de l'intégration des clubs de D1 féminine à la LNH en 2008 - 2009 (modifications du championnat de France de D2 féminine, comprenant entre 12 et 16 clubs, sans conséquences sur les N1, N2 et N3 féminines) : le Comité Directeur émet un avis de principe favorable aux propositions faites, dont l'application dépendra du nombre de clubs de D1 féminine admis en LNH. Une décision sur ce sujet doit impérativement être prise par l'assemblée générale 2007.

### 4 - Vœux des Ligues

4.1 – Vœu n° 1 (PIFO) : Modification de l'article 82 des règlements généraux pour reconsidérer la terminologie « police du terrain », préciser les devoirs et moyens de ce responsable et définir quelles sont les limites de sa responsabilité.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ce vœu. Une nouvelle rédaction complète de cet article sera élaborée par la commission des statuts et de la réglementation.

4.2 – Vœu n° 2 (PIFO) : Modification de l'article 107 des règlements généraux (sanction concernant une participation non-conforme des joueurs de 17 à 21 ans à une rencontre de l'équipe réserve).

Le Comité Directeur donne un avis défavorable à ce vœu, vraisemblablement destiné à régler un cas particulier par une règle générale.

4.3 – Vœu n° 3 (Pays de la Loire) : La licence du Handensemble doit permettre d'exercer une responsabilité de dirigeant pour les personnes de +18 ans.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu.

4.4 – Vœu n° 4 (Nord – Pas de Calais) : A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un(e) de ses joueurs(euses). Ces deux joueur(euses) arbitreront en binôme, chaque équipe se trouvant ainsi diminuée d'un(e) équipier(e).

S'en remettant à l'avis de la CCA, le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu.

4.5 – Vœu n° 5 (PIFO) : Mise en application d'une norme relative aux parquets

Le Comité Directeur n'émet pas d'avis sur ce vœu. La FFHB n'a pas à se prononcer sur l'application d'une norme.

4.6 – Vœu n° 6 (Alsace) : Modifications des articles 58, 65, 67 et 68 des règlements généraux concernant les mutations gratuites.

Le Comité Directeur considère que le sujet évoqué relève d'abord des relations entre les clubs et les Ligues. Il est toutefois favorable au principe de la proposition visant à ce que les clubs n'aient pas à avancer le montant d'un carton de mutation « gratuite ». Gest'hand devra permettre de traiter ces situations.

4.7 - Vœu n° 7 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 9.1 du règlement disciplinaire pour qu'un licencié puisse être représenté par une autre personne que par un avocat au niveau départemental.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, qui met en évidence une confusion entre la représentation et l'assistance. La représentation est définie par la loi par l'exercice de la profession d'avocat. Le règlement disciplinaire type (article 9 de l'annexe 2 au décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004) impose bien que « l'intéressé ne peut être représenté que par un avocat. Il peut être assisté d'une ou plusieurs personnes de son choix ».

4.8 – Vœu n° 8 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 59 des règlements généraux en ajoutant sur la 4<sup>ème</sup> partie du dossier mutation une mention spécifiant l'appartenance ou non à une structure de renouvellement de l'élite.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu. Cette mention sera prise en compte par Gest'hand.

4.9 – Vœu n° 9 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 35.1 des règlements généraux pour permettre toutes fonctions dirigeantes officielles au titulaire d'une licence loisir.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu.

4.10 - Vœu n° 10 (Champagne) : Passage de six à huit poules de 12 en N2 féminine.

Le principe de ce vœu a été repris par la COC (voir point 3.10.7). Le Comité Directeur, plutôt défavorable à cette proposition, s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.

4.11 – Vœu n° 11 (Languedoc - Roussillon) : Suppression automatique des pénalités financière et sportive dans le cas de récidive si la commission ne prévient pas le club dès la première faute commise.

Le Comité Directeur se range à l'avis de la COC et émet un avis défavorable à ce vœu, nul n'étant censé ignorer la loi.

4.12 – Vœu n° 12 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 56 des règlements généraux pour étendre la notion de club quitté au club dans lequel le joueur a pris sa première licence.  
Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, d'une part parce que la définition de club quitté est claire et, d'autre part parce que le dispositif proposé est difficilement gérable car supposant d'avoir une « traçabilité » des licenciés.

4.13 – Vœu n° 13 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 26 des règlements généraux pour, dans le cadre des clubs féminins d'élite possédant un centre de formation, permettre à des filles de jouer dans un autre club sous convention avec le club d'élite tout en restant licenciées dans le club ayant le centre de formation avec la possibilité de jouer dans les 2 clubs comme elles le font aujourd'hui dans les deux équipes 1 et réserve.  
Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, dont les conséquences peuvent être dangereuses en suscitant la concentration de joueuses dans certaines structures.

4.14 – Vœu n° 14 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 107.2.8 des règlements généraux pour aligner la D2 féminine sur la D1 quant au nombre de joueuses de moins de 21 ans de l'équipe réserve, supprimer la règle de brûlage N/2 entre l'équipe première et l'équipe réserve et donner la possibilité de doubler les matches sur un week end.  
Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, considérant qu'il est logique que seul(e)s les joueurs ou les joueuses en centres de formation puissent doubler les matches.

4.15 – Vœu n° 15 (Centre) : Modification de l'article 79 des règlements généraux pour modifier la répartition du droit de formation avec introduction de la notion de premier club formateur.  
Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, dont la mise en œuvre semble très difficile et risque de dévier vers de l'arbitraire. Il est favorable à l'augmentation de la valeur du point à 20 €.

4.16 – Vœu n° 16 (Lyonnais) : Modification de l'article 7.2 du règlement général des compétitions nationales pour annuler ou moduler la péréquation kilométrique des déplacements.  
Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, qui remet en cause la notion de solidarité.

4.17 – Vœu n° 17 (Limousin) : Versement aux Comités de l'aide financière aux clubs en création plutôt qu'aux Ligues.  
Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu. Il serait même logique que cette aide soit versée directement aux clubs.

## 5 – Finances

Alain Koubi informe le Comité Directeur de deux propositions en cours d'élaboration pour être présentées au Conseil d'Administration et concernant :

- la tarification de la licence blanche,
- la suppression du seuil de 500 licences par évènement pour la gratuité des licences évènementielles.

## 6 – Développement

Le Comité Directeur entend une présentation de Jean-Charles Bouillot relative au programme d'actions périphériques du Mondial 2007 (annexe).

## 7 – Convention Collective Nationale du Sport

7.1 – Monique Ansquer fait le compte rendu des dernières actions réalisées concernant la CCNS, avec le concours d'une juriste du CoSMoS :

- information au Conseil des Présidents de Comité le 26 janvier,
- formation de personnes référentes des Ligues les 26 et 27 janvier

Ces deux journées ont permis de répondre aux principales questions qui se posent dans les Ligues et Comités pour la mise en place de la CCNS et de construire un réseau de correspondants dans les régions.

- 7.2 – Monique Ansquer fait un bilan d'étape sur la mise en place de la CCNS à la Fédération :
- les délégués du personnel ont été consultés sur un projet d'évolution et d'adaptation des normes applicables au personnel de la Fédération, afin de proposer aux salariés une base commune dans leurs futurs contrats de travail ;
  - quelques propositions de modifications de certains postes de travail, ainsi que de nouvelles classifications sont en préparation pour être prochainement présentées aux salariés.

## 8 - EHF

Jean Brihault, Vice-président de l'EHF, et membre du Conseil de l'IHF représentant l'Europe, évoque les relations entre l'EHF et l'IHF et les décisions de cette dernière considérées comme « anormales » et ayant entraîné des projets de motions de l'EHF au prochain congrès de l'IHF.

Un recours devant le tribunal arbitral de l'IHF a été déposé concernant les décisions relatives aux qualifications pour les championnats du Monde, prises par le Conseil de l'IHF et non par le Congrès comme le prévoient les statuts de l'IHF. Un recours devant un tribunal du canton de Bâle, siège de l'IHF, a également été déposé sur le même sujet.

Jean Brihault indique par ailleurs :

- que le projet de compétition mondiale des clubs est abandonné,
- que les actions de développement de l'IHF en direction des confédérations continentales concerneront en priorité l'Afrique.

La séance est levée à 13h30

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line extending to the right.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a vertical line extending upwards.

Président de la FFHB





## Animations Périphériques

Un état d'esprit à insuffler  
Des Actions à piloter

## Les Objectifs généraux

Développer le Handball dont le HB féminin  
Augmenter le nombre de licenciés  
(400 000 licenciés en 2008 dont 150 000 Féminines)  
Augmenter le nombre de structures d'accueil

Réussir un succès populaire  
du public sur l'événement et en direction de la famille du HB.

Rassembler, consolider nos partenariats

Profiter de l'exposition de la période événementielle  
2007/2008

## Les outils imaginés

planifiés sur l'année 2007

- Les journées Nationales d'animation
- Les animations du monde de l'éducation
- Les Hand'bassadrices
- La mosaïque
- Le ballon qui roule
- 2500 sites
- Les colloques

## Les journées Nationales

- Objectif: Augmenter la notoriété du HB

Par des actions de communication régionales et/ou nationales.  
Sortir des gymnases pour présenter le Mondial et le handball au grand public

- J-365 jours (bilan positif dans l'ensemble)
- 8 mars – journée de la femme
  - Action en faveur de la femme dans le Handball
  - Présentation officielle des Hand'bassadrices du mondial
- 20 juin – Tirage au sort
  - Action pour les enfants
  - Mobilisation des bénévoles

## Les animations scolaires

- Objectifs: Montrer que le HB est partie prenante de l'Éducation

Profiter de l'occasion pour  
– Amplifier ou Renouer des liens avec le milieu scolaire  
– Promouvoir le Mondial

- Calendrier
  - Janvier : début des inscriptions
  - Mai : désignation des vainqueurs + récompenses
  - 20 juin : Profiter du TAS pour finaliser la première partie de l'opération Scola'Hand

## Les Hand'Bassadrices

- Objectifs:
  - Favoriser l'engouement national sur l'événement
  - Relayer l'information dans les clubs
  - Se donner des ressources humaines pour organiser les actions
  - Découvrir de nouveaux talents (bénévoles)
- Organisation:
  - FFHB / Ligues /comités /Clubs
  - Dates : **8 mars 2007** (mise en avant des « femmes de défi »).
  - Intervient dans l'organisation de l'information dans son club
  - Gère ou participe à l'organisation de la fête de décembre dans son club.

## La mosaïque

- Objectifs :
  - Montrer les valeurs de la FFHB
  - Mobiliser le réseau HB autour de l'événement
- Calendrier
  - Février/Mars Information & invitation aux clubs
  - Printemps/Eté/Automne actions des clubs
  - Mise en valeur maximale en novembre dans chaque département et en décembre à Bercy

## Le Ballon qui roule

- Objectifs:
  - Faire de la com événementielle locale autour du mondial et du handball
  - Rassembler les adhérents et les partenaires locaux (élus et privés)
- Organisation: (comités / colos/ FFHB)
  - Un ballon accueilli dans chaque département
  - Une présentation du Mondial près de chez soi
  - Une mobilisation média régionale
- Calendrier
  - Début à J -30 jours
  - Fin à Bercy « Mosaïque » à Paris

## 2500 Sites

- Objectifs:
  - Toute la France du handball en fête
  - Tous les handballeurs font la fête en même temps que Bercy
  - Profiter de l'exposition médiatique maximale au niveau national pour se montrer.
- Organisation:
  - Localement : Chaque club
  - Information aux clubs, comités ligues
  - Etude de mise en place d'écrans géants ou de salle de retransmission locale (infos FFHB)

## Les Colloques 'HB féminin'

- Objectifs:
  - Représentativité des femmes dans les instances dirigeantes
  - Réflexions locales et nationales des licenciés
- Organisation:
  - Départementale (facultative)
  - Régionale (« imposée ! »)
  - Nationale : Décembre 2007 à Paris pendant les phases finales

## Le Colloque Médical

- Objectifs :
  - Profiter de l'événement pour rassembler les professionnels de la santé (français et internationaux)
- Organisation :
  - Groupe de pilotage
  - Dates (à confirmer) : Ven 14 et Sam 15 Décembre
  - Lieu : Paris

## Campagne Post-mondial

Le Mondial 2007 n'est qu'un début

- Pour ne pas perdre le rythme
- Pour continuer en vue des J.O.
- Un programme pour tous
- Pour valider nos résultats